



## Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants : bilan après seize années (état au 31 janvier 2019)

Les aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants versées par la Confédération répondent toujours à un besoin important : au cours du dernier exercice (de février 2018 à janvier 2019), 230 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au total, 3'311 demandes ont été approuvées depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 16 ans. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant total de 373,4 millions de francs la création d'environ 60'100 nouvelles places d'accueil. 204 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'900 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants<sup>1</sup> concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010, une seconde fois en automne 2014 et une troisième fois en automne 2018.

### • Demandes approuvées

En 16 ans d'existence du programme d'impulsion, 3'311 demandes ont été approuvées. 1'794 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'391 des structures d'accueil parascolaire, 123 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Ce sont principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire qui ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

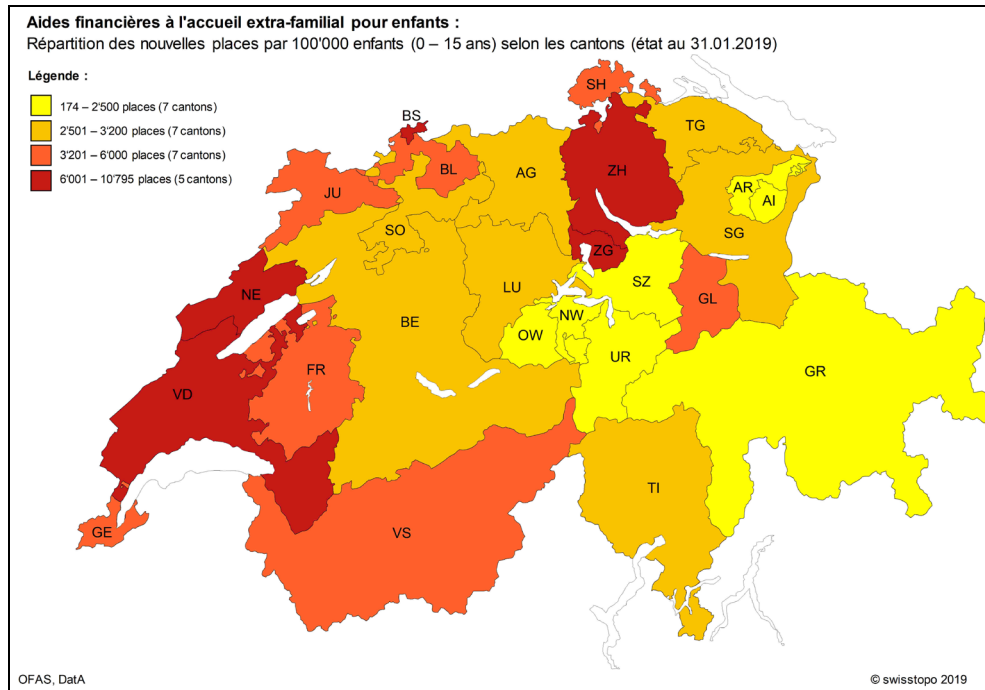
Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	1'794 (54%)	1'237 nouvelles structures	557 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'391 (42%)	933 nouvelles structures	458 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	123 (4%)	101 formation et perfectionnement	22 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	3'311		

<sup>1</sup> RS 861

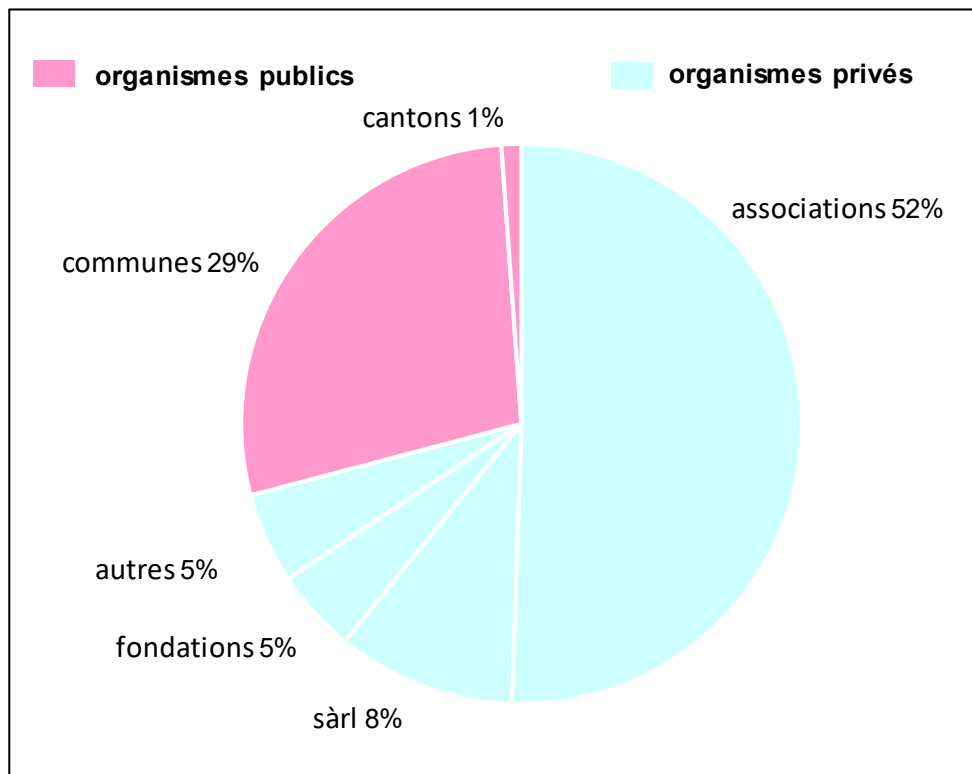


Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons



70% des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de Sàrl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes, dans certains cas isolés d'un canton.

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



### • Montants engagés

Les 3'311 demandes approuvées représentent un montant total de 373,4 millions de francs (frais de gestion et d'administration exclus). Au 31 décembre 2018, 361,5 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées	3'311	Fr. 373,4 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2018)		Fr. 361,5 millions

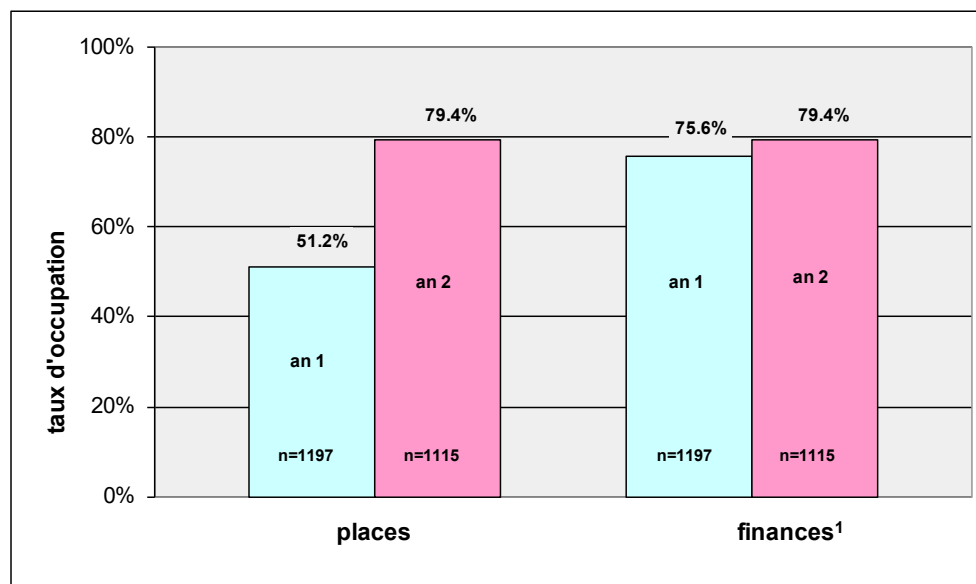
### • Demandes clôturées

Sur les 3'311 demandes approuvées, 2'943 sont déjà clôturées<sup>2</sup>, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 53'924 places ont ainsi été créées, dont 31'633 en structures d'accueil collectif de jour et 22'291 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 338,8 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

### • Taux d'occupation des places d'accueil

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 80% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 75% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire.

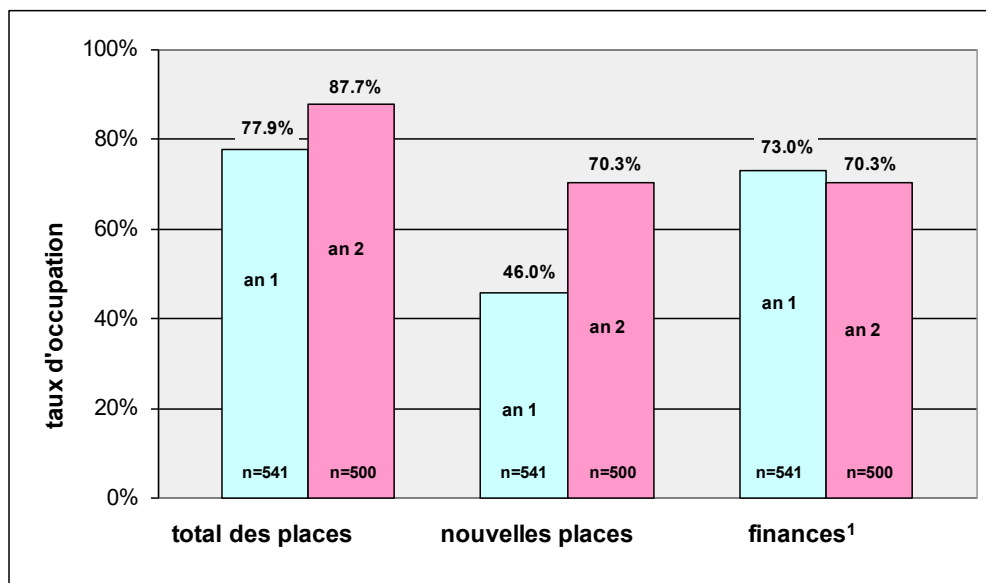
Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

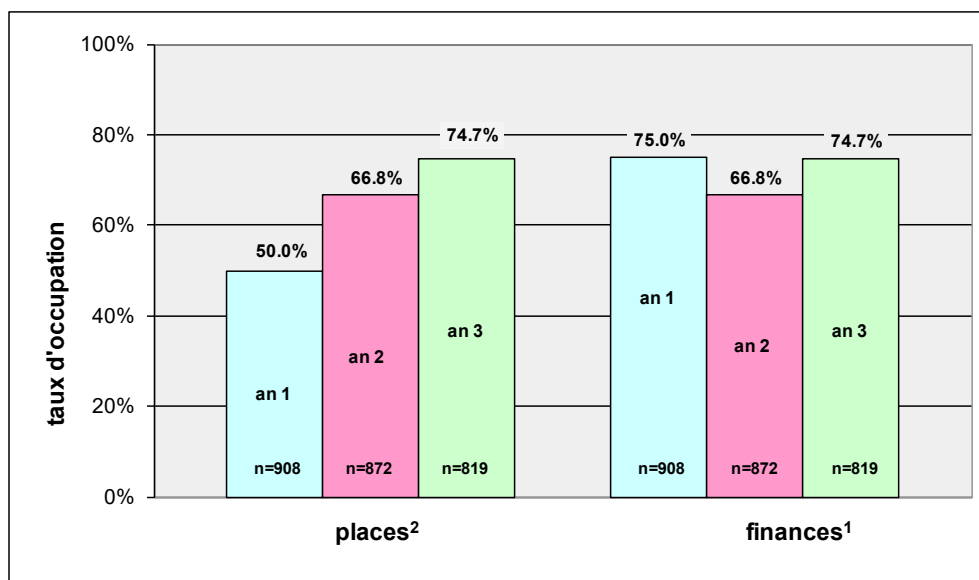
<sup>2</sup> Ce chiffre ne tient pas compte de 75 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

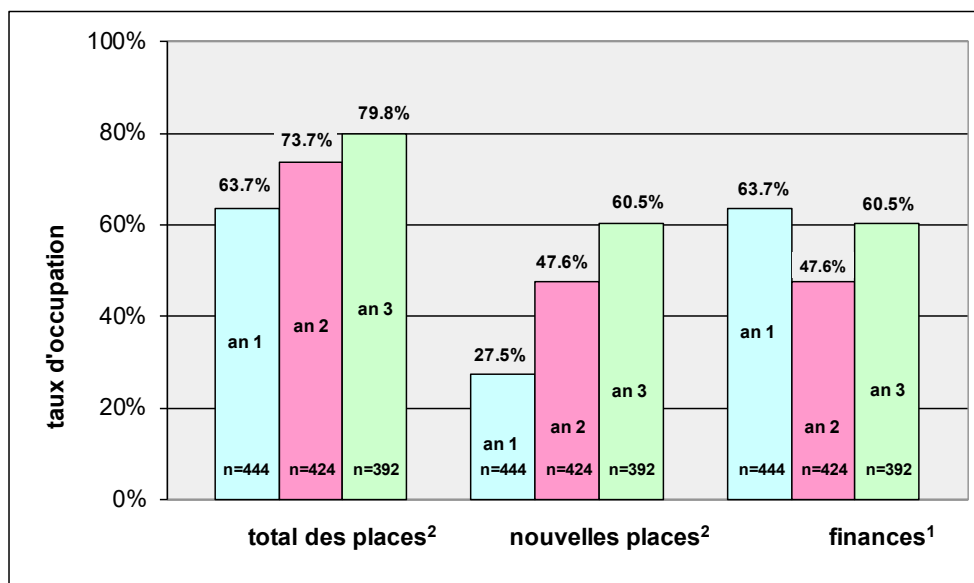
Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

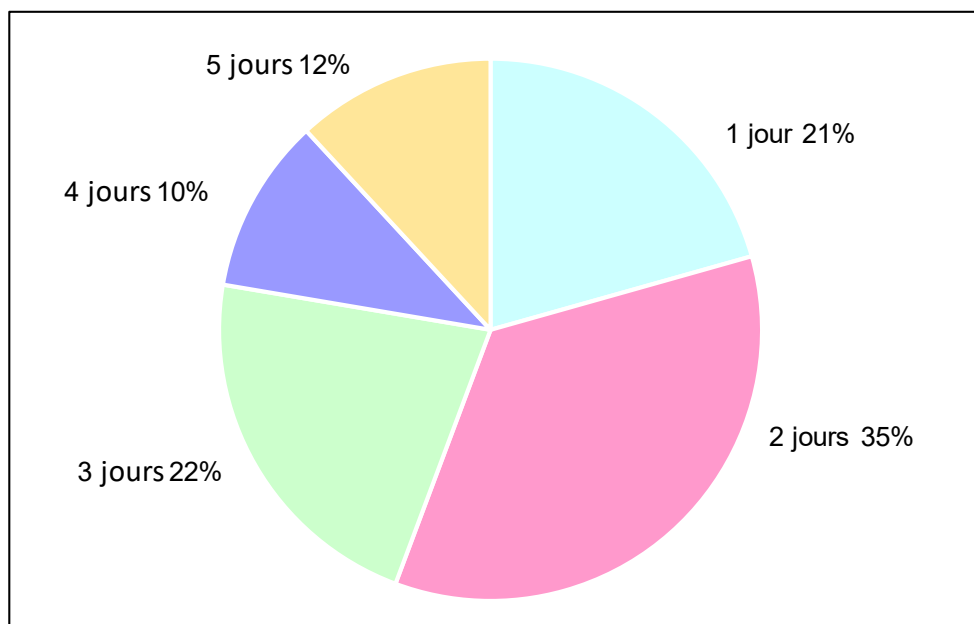
Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

#### • Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

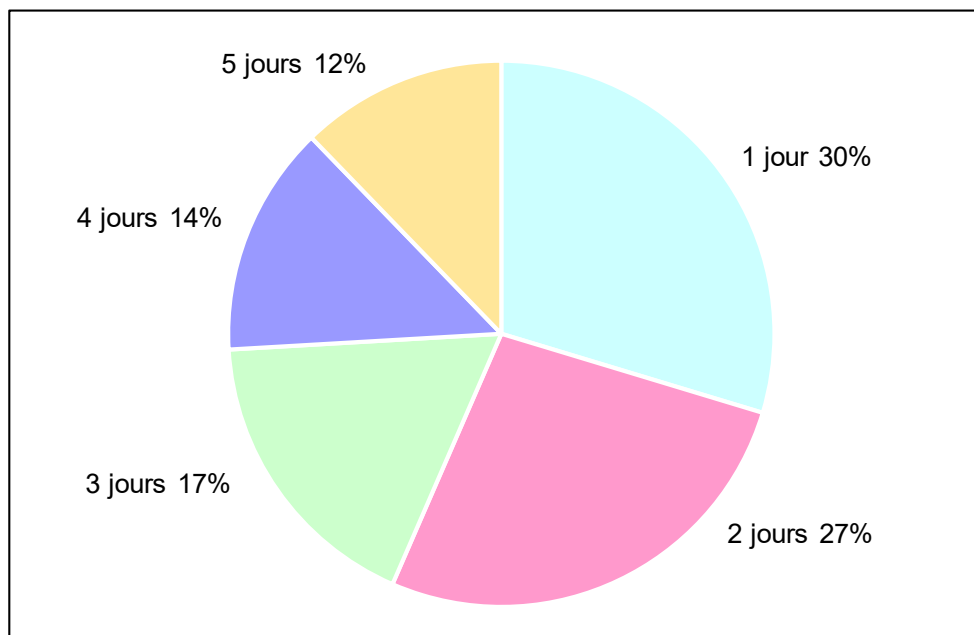
*Structures d'accueil collectif de jour* : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). Par semaine, 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour durant 2 jours, 21% la fréquente durant 1 jour et 22% durant 3 jours. 70% des enfants sont accueillis à la journée et 28% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 64% des structures d'accueil fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour à insérer



**Structures d'accueil parascolaire :** Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 31% ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 18% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (4%). 30% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine et 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 52% des enfants sont présents à 1 bloc horaire, 33% à 2 blocs horaires et 15% à 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 64% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire



- **Ordre de priorité**

En raison d'une demande élevée en aides financières, il était prévisible que le crédit d'engagement restant de 120 millions de francs à disposition pour la période de février 2015 à janvier 2019 ne serait pas suffisant. Par conséquent, un ordre de priorité est entré en vigueur conformément à l'art. 4 de la loi pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2019, dont le but était de répartir les montants encore à disposition de manière équilibrée entre les régions. Les demandes qui n'ont pas pu être prises en compte en raison de moyens manquants ont été inscrites sur liste d'attente.

### **Aperçu**

L'offre en places d'accueil extra-familial a fortement augmenté ces dernières années, notamment en raison du programme d'impulsion de la Confédération. Néanmoins, il existe encore et toujours un besoin important en places d'accueil supplémentaires. Pour cette raison, le Parlement a décidé le 28 septembre 2018 de prolonger une troisième fois le programme d'impulsion de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2023. Il a accordé pour cela un nouveau crédit d'engagement d'un montant de 124,5 millions.

La prolongation du programme d'impulsion est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019. De nouvelles demandes peuvent être déposées depuis cette date. Les demandes encore en liste d'attente peuvent être examinées dès à présent.

### **Informations complémentaires**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : - Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons  
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons



## Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2016 0 - 15 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	213	6.4%	1'955	5.6%	1'208	4.8%	3'163	5.3%	108'986	8.1%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'714	0.2%
AR	14	0.4%	109	0.3%	81	0.3%	190	0.3%	8'785	0.7%
BE	325	9.8%	3'042	8.8%	1'617	6.4%	4'659	7.8%	156'310	11.6%
BL	105	3.2%	924	2.7%	712	2.8%	1'636	2.7%	43'527	3.2%
BS	119	3.6%	1'359	3.9%	1'544	6.1%	2'903	4.8%	26'889	2.0%
FR	128	3.9%	819	2.4%	971	3.8%	1'790	3.0%	55'925	4.1%
GE	78	2.4%	3'505	10.1%	0	0.0%	3'505	5.8%	82'841	6.1%
GL	18	0.5%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.3%	6'098	0.5%
GR	49	1.5%	428	1.2%	234	0.9%	662	1.1%	27'755	2.1%
JU	38	1.1%	203	0.6%	285	1.1%	488	0.8%	11'931	0.9%
LU	158	4.8%	1'153	3.3%	897	3.5%	2'050	3.4%	65'771	4.9%
NE	115	3.5%	1'134	3.3%	1'218	4.8%	2'352	3.9%	29'727	2.2%
NW	8	0.2%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.1%	6'209	0.5%
OW	11	0.3%	81	0.2%	24	0.1%	105	0.2%	6'026	0.4%
SG	158	4.8%	1'044	3.0%	1'106	4.4%	2'150	3.6%	81'896	6.1%
SH	28	0.8%	277	0.8%	180	0.7%	457	0.8%	12'101	0.9%
SO	80	2.4%	612	1.8%	414	1.6%	1'026	1.7%	40'745	3.0%
SZ	44	1.3%	309	0.9%	256	1.0%	565	0.9%	24'289	1.8%
TG	86	2.6%	701	2.0%	571	2.3%	1'272	2.1%	44'205	3.3%
TI	83	2.5%	900	2.6%	628	2.5%	1'528	2.5%	50'548	3.7%
UR	3	0.1%	10	0.0%	0	0.0%	10	0.0%	5'752	0.4%
VD	381	11.5%	5'267	15.2%	4'279	16.9%	9'546	15.9%	136'619	10.1%
VS	133	4.0%	983	2.8%	1'247	4.9%	2'230	3.7%	52'980	3.9%
ZG	77	2.3%	815	2.3%	434	1.7%	1'249	2.1%	20'406	1.5%
ZH	856	25.9%	9'004	25.9%	7'238	28.6%	16'242	27.0%	241'825	17.9%
<b>TOTAL</b>	<b>3'311</b>	<b>100.0%</b>	<b>34'757</b>	<b>100.0%</b>	<b>25'324</b>	<b>100.0%</b>	<b>60'081</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'350'860</b>	<b>100.0%</b>

## Annexe

## Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	192	6.5%	1'784	5.6%	1'124	5.0%	2'908	5.4%	17'273'328	5.1%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	13	0.4%	99	0.3%	81	0.4%	180	0.3%	1'044'169	0.3%
BE	291	9.9%	2'737	8.7%	1'482	6.6%	4'219	7.8%	29'214'268	8.6%
BL	93	3.2%	880	2.8%	588	2.6%	1'468	2.7%	8'570'582	2.5%
BS	110	3.7%	1'279	4.0%	1'359	6.1%	2'638	4.9%	14'844'824	4.4%
FR	113	3.8%	726	2.3%	863	3.9%	1'589	2.9%	8'699'963	2.6%
GE	73	2.5%	3'291	10.4%	0	0.0%	3'291	6.1%	28'279'078	8.3%
GL	18	0.6%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.4%	944'036	0.3%
GR	41	1.4%	390	1.2%	170	0.8%	560	1.0%	3'295'715	1.0%
JU	36	1.2%	187	0.6%	275	1.2%	462	0.9%	2'504'763	0.7%
LU	138	4.7%	1'034	3.3%	734	3.3%	1'768	3.3%	13'678'836	4.0%
NE	108	3.7%	1'029	3.3%	1'168	5.2%	2'197	4.1%	14'142'980	4.2%
NW	8	0.3%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.2%	478'853	0.1%
OW	9	0.3%	53	0.2%	24	0.1%	77	0.1%	487'286	0.1%
SG	133	4.5%	917	2.9%	943	4.2%	1'860	3.4%	9'965'993	2.9%
SH	24	0.8%	265	0.8%	135	0.6%	400	0.7%	2'485'777	0.7%
SO	68	2.3%	548	1.7%	332	1.5%	880	1.6%	5'111'547	1.5%
SZ	39	1.3%	279	0.9%	160	0.7%	439	0.8%	2'750'494	0.8%
TG	73	2.5%	659	2.1%	443	2.0%	1'102	2.0%	6'538'214	1.9%
TI	68	2.3%	776	2.5%	543	2.4%	1'319	2.4%	7'819'114	2.3%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	334	11.3%	4'957	15.7%	3'619	16.2%	8'576	15.9%	54'185'479	16.0%
VS	119	4.0%	911	2.9%	1'159	5.2%	2'070	3.8%	10'972'121	3.2%
ZG	70	2.4%	703	2.2%	434	1.9%	1'137	2.1%	7'393'128	2.2%
ZH	767	26.1%	8'006	25.3%	6'476	29.1%	14'482	26.9%	88'028'370	26.0%
<b>TOTAL</b>	<b>2'943</b>	<b>100.0%</b>	<b>31'633</b>	<b>100.0%</b>	<b>22'291</b>	<b>100.0%</b>	<b>53'924</b>	<b>100.0%</b>	<b>338'788'969</b>	<b>100.0%</b>